



## Accueil de loisirs de l'Angelmière

### Autorisation parentale d'arrivée et de sortie d'un enfant de plus de 8 ans

Je soussigné(e).....

Responsable de l'enfant.....

Autorise mon enfant à arriver à\*:

- A l'ALSH de l'Angelmière
- A la Maison de quartier de St André d'Ornay
- A la Maison de Quartier des forges

*\*cochez la case souhaitée*

A partir seul de\* :

- A l'ALSH de l'Angelmière (précisez l'heure de départ :.....)
- A la Maison de quartier de St André d'Ornay
- A la Maison de Quartier des forges

*\*cochez la case souhaitée*

à compter du.....jusqu'au.....

Lu et approuvé

Date

Signature

**Pour rappel:** Le matin, la navette part de la Maison de Quartier des Forges à 9H00, fait un arrêt de 5 minutes à 9H10 à la Maison de Quartier de ST André et dépose les enfants à 9H30 à l'ALSH de l'Angelmière.

Le soir, celle-ci part de l'ALSH à 17H00, fait un arrêt de 5 minutes à 17H10 à la Maison de Quartier de Saint André et dépose les enfants à 17H30 à la Maison de Quartier des Forges

**Accueil de loisirs de l'Angelmière, place Françoise Dolto, 85000 La Roche sur Yon ☎ 06.86.21.54.75**

**Maison de quartier Val d'Ornay, 9 rue Charles Peguy, 85000 La Roche sur Yon ☎ 02.51.47.36.63**

**Maison de quartier de St André d'Ornay, chemin Guy Bourrieau, 85000 La Roche sur Yon ☎ 02.51.62.28.99**

**Maison de quartier de Forges, rue Pierre Bacqua, 85000 La Roche sur Yon ☎ 02.51.05.07.40**